

Compte-rendu de veille active

Boucherie Charcuterie Dupont SARL - Période du 1er au 31 mai 2026

Synthèse du mois

Le mois écoulé a connu trois évolutions notables touchant la conformité au règlement (UE) 2024/1689. Aucune n'impose d'action urgente pour votre entité, mais deux d'entre elles méritent une attention dans les 30 prochains jours.

Votre statut de conformité reste à 100 %. Votre registre et votre attestation de littératie sont à jour. Vos 3 outils d'IA inventoriés (ChatGPT, Microsoft 365 Copilot, Pennylane IA) restent classés en risque limité.

Veillance vous recommande deux actions de second plan : une révision mineure de votre politique d'usage et la diffusion d'un rappel à votre équipe sur la non-soumission de données clients aux IA externes.

État de votre conformité au 31 mai 2026

Statut global	100 % - Validé
Outils inventoriés	3 (tous en risque limité)
Documents archivés	4 (registre + politique + charte + déclaration)
Attestation littératie	En cours de validité jusqu'au 12/04/2027
Action obligatoire en attente	Aucune
Actions recommandées	2 (sous 30 jours, non bloquantes)

Évolution n°1 — Code de bonnes pratiques GPAI publié

Date de publication : 8 mai 2026. Source : Commission européenne, DG CONNECT.

Niveau d'impact pour vous : faible - pour information seulement.

Ce que c'est. La Commission européenne a publié le code de bonnes pratiques applicable aux fournisseurs de modèles d'IA à usage général (GPT, Claude, Gemini, Mistral, Llama). Ce code clarifie les obligations de transparence et de documentation technique des fournisseurs.

Ce que cela change pour vous. En qualité de déployeur, aucune obligation directe ne découle de cette publication. Le code renforce néanmoins la responsabilité d'OpenAI, Microsoft et Pennylane, ce qui consolide indirectement la robustesse juridique de votre usage. Aucune action requise de votre part.

Évolution n°2 — Délibération CNIL n° 2026-038 sur la littératie IA

Date de publication : 14 mai 2026. Source : Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

Niveau d'impact pour vous : moyen - action recommandée sous 30 jours.

Ce que c'est. La CNIL a publié une délibération précisant les attentes de l'autorité française quant à la mise en oeuvre de l'article 4 du règlement (littératie IA). Trois points sont mis en avant : la fréquence de la formation doit être au minimum annuelle, la date d'achèvement doit être documentée pour chaque préposé, et la politique d'usage doit mentionner explicitement les outils autorisés.

Ce que cela change pour vous. Vous satisfaites déjà les deux premiers points (formation annuelle prévue, attestation horodatée). Pour le troisième, votre politique actuelle mentionne " les outils approuvés figurant au registre ". Une formulation plus explicite citant nommément ChatGPT, Copilot et Pennylane renforcerait votre dispositif. Veillance peut régénérer votre politique en un clic depuis votre dashboard.

Évolution n°3 — Mise à jour de la grille de classification CNIL

Date de publication : 22 mai 2026. Source : CNIL.

Niveau d'impact pour vous : nul - aucun changement nécessaire.

Ce que c'est. La CNIL a publié sa grille de classification mise à jour pour les systèmes à haut risque listés à l'annexe III du règlement. La grille précise les cas-limites notamment en matière de RH et de scoring crédit.

Ce que cela change pour vous. Aucun des outils figurant à votre cartographie n'est concerné par cette mise à jour. Vos trois outils restent classés en risque limité. Votre registre reste valide en l'état.

Statut détaillé de vos outils

N°	Système d'IA	Éditeur	Niveau de risque
1	ChatGPT (OpenAI)	Risque limité	Inchangé
2	Microsoft 365 Copilot	Risque limité	Inchangé
3	Pennylane IA	Risque limité	Inchangé

Recommandations d'action

- Action 1 - Régénérer votre politique d'usage avec mention nominative des outils autorisés (référence : délibération CNIL 2026-038). Délai recommandé : 30 jours. Effort : 1 clic depuis votre dashboard.
- Action 2 - Diffuser à vos équipes un rappel de la règle " ne jamais soumettre de données clients aux IA externes ". Veillance met à disposition un modèle d'email prêt à envoyer. Délai : à votre convenance. Effort : 5 minutes.
- Action 3 - Aucune action requise pour l'évolution GPAI (suivi automatique par Veillance).

Deux actions recommandées ce mois-ci. Aucune action obligatoire.

À surveiller dans les semaines à venir

Plusieurs évolutions sont attendues dans les 60 prochains jours et seront suivies par Veillance :

- Désignation officielle de l'autorité française de l'IA (article 70 du règlement) - décision attendue d'ici juillet 2026.
- Publication des standards harmonisés sur les systèmes à haut risque par le CEN/CENELEC - date prévisionnelle T3 2026.
- Mise en application complète du règlement au 2 août 2026 - vous serez prêt 3 mois avant l'échéance.
- Évolution probable des modèles ChatGPT et Claude - Veillance vérifiera l'éventuelle modification de leur statut.

À retenir

Vous êtes en règle. Votre dispositif n'a pas besoin de modification majeure ce mois-ci. Une action mineure recommandée sous 30 jours, sans urgence.

Veillance continue de surveiller pour vous l'évolution réglementaire et vous tiendra informé chaque mois. Le prochain compte-rendu vous parviendra début juillet 2026.

Pour toute question, votre référent Veillance est joignable à l'adresse support@veillance.com.

Signature

Veillance — Service de veille active

SIRET 878 509 199 00013

Compte-rendu généré automatiquement

Fait à Saint-Romain-au-Mont-d'Or le 31 mai 2026